

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 31 janvier 2022 de 19 heures 30, convoquée pour 19 heures 30, à 20 heures, à huis clos, par voie de conférence Web.

Tous les membres du conseil municipal ont été dûment convoqués par un avis écrit, lequel a été acheminé par messenger.

Sont présents :

M. Mathieu Maisonneuve, maire
M. Luc Cyr, conseiller au district n° 1
Mme Cynthia Harrisson Tessier, conseillère au district n° 2
Mme Lynda Paul, conseillère au district n° 3
M. Mario Chrétien, conseiller au district n° 4
M. Robert Portugais, conseiller au district n° 5
Mme Isabelle Auger, conseillère au district n° 6
M. Pierre Lortie, conseiller au district n° 7
Mme Chantal Lortie, conseillère au district n° 8

Sont également présents :

M. Denis Martin, directeur général par intérim
Mme Florine Agbognihoue, greffière adjointe

063-01-22 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

PROPOSÉ PAR : Mme Lynda Paul
APPUYÉ PAR : M. Mario Chrétien
ET RÉSOLU : à l'unanimité

À 19 heures 30, la séance extraordinaire, tenue le 31 janvier 2022, est ouverte.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

064-01-22 LECTURE ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024

M. Denis Martin, directeur général par intérim de la Ville de Saint-Lin-Laurentides, fait la lecture du programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024.

PROPOSÉ PAR : Mme Isabelle Auger
APPUYÉ PAR : M. Robert Portugais
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu qu'en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit adopter son programme triennal d'immobilisations;

Attendu que le conseil municipal adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2022-2023-2024, le tout plus amplement décrit au tableau ci-dessous :

Projets	Année de réalisation	2022 (\$)	2023 (\$)	2024 (\$)	Coût du projet (\$)
Administration					
Équipement audio et vidéo (outillage salle de conférence)	2022	15 000			15 000
Logiciel de gestion (RH, feuille de temps, administratif)	2024	0		200 000	200 000
Améliorations locatives hôtel de ville	2022	250 000			250 000

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES

Aqueduc et Égout					
Usine traitement eau potable Villemory	2022	7 000 000			7 000 000
Programme entretien, réparation et cartographie bornes fontaines	2023-24	0	25 000	25 000	50 000
Réfection 12e Avenue (FIMEAU)	2022	800 000	0	0	800 000
Canalisation rue Lapointe	2022	600 000			600 000
Usine de traitement des eaux usées	2022	2 000 000	10 000 000	9 000 000	21 000 000
Canalisation rue Henri-Léveillé	2023		100 000		100 000
Équipement incendie					
Pince de désincarcération	2023		35 000		35 000
Prise d'eau incendie	2023		30 000		30 000
Programme de rotation équipements de combat + uniformes + vêtements	2022-23-24	15 000	15 000	15 000	45 000
Parc et espaces verts					
Amélioration parcs existants	2022-23-24	75 000	75 000	75 000	225 000
Parc l'Aubier	2022	200 000			200 000
Parc récréotouristique aménagement accueil	2023		300 000	0	300 000
Parc San-Air	2022	150 000			150 000
Amélioration parc Ovila-Bernier	2022-23-24	8 000	8 000	8 000	24 000
Installation d'un filet anti-vent tennis	2023		20 000		20 000
Jeux d'eau domaine CLC	2022	250 000			250 000
Jeux d'eau nord de la ville	2022	250 000			250 000
Pistes cyclables nord vers village	2024			1 100 000	1 100 000
Communautaire et culture					
Centre Communautaire – études et réalisation	2023-24		75 000	3 000 000	3 075 000
Construction nouvelle bibliothèque	2023		6 000 000		6 000 000
Parc à chien	2022	60 000			60 000
Urbanisme					
Pole civique réaménagement espaces communs centre-ville	2023			500 000	500 000
Travaux publics					
Réfection sectorielle du pavage	2022	1 000 000			1 000 000
Programme d'uniformisation des panneaux de noms de rue	2023		45 000		45 000
Réfection barrage	2023		400 000		400 000
Achat camion-citerne	2022	125 000			125 000

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

065-01-22 LECTURE ET ADOPTION DU BUDGET 2022

M. Denis Martin, directeur général par intérim de la Ville de Saint-Lin-Laurentides, fait la lecture du budget 2022.

PROPOSÉ PAR : M. Pierre Lortie
 APPUYÉ PAR : Mme Chantal Lortie
 ET RÉSOLU : à l'unanimité

Le budget de l'année 2022 de la Ville de Saint-Lin-Laurentides est adopté tel que déposé, soit :

Revenus

	2022
Taxes foncières	16 497 607 \$
Taxes sur une autre base	5 720 173 \$
Paielement tenant lieu de taxes	643 438 \$
Transferts gouvernements du Québec et Canada	651 807 \$
Services rendus	690 793 \$
Imposition de droits	2 212 000 \$
Amendes et pénalités	235 000 \$
Intérêts.....	320 000 \$
Autres revenus	0 \$

TOTAL DES REVENUS 26 970 818\$

Dépenses

	2022
Administration générale	4 651 263 \$
Sécurité publique (police, incendie, brigadiers, contrôle animalier).....	4 618 092 \$
Voirie et transport (voirie, déneigement, transport en commun).....	5 288 603 \$
Hygiène du milieu (eaux potable et usée, ordures, centre de tri)	4 222 312 \$
Santé et bien-être (OMH)	60 500 \$
Aménagement, urbanisme et développement 1	1 260 671 \$
Loisirs et culture (parcs, heures glace, piscine, subv. OSBL, biblio)	3 567 580 \$
Service de la dette et frais bancaires	
Intérêts.....	788 476 \$
Remboursement de la dette à long terme	2 893 330 \$
Transfert aux activités d'investissement	406 240 \$
Remboursement fonds de roulement	67 317 \$

TOTAL DES DÉPENSES 27 824 384 \$

Autres activités financières :

Affectation du surplus non affecté.....	750 000 \$
Affectation du surplus affecté (COVID-19)	0 \$
Réserves financières (montant réservé pour la dette à long terme)	103 566 \$

Sous-total autres activités financières 853 566 \$

**GRAND TOTAL DES DÉPENSES
ET AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES 26 970 818 \$**

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

066-01-22 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

PROPOSÉ PAR : Mme Isabelle Auger
APPUYÉ PAR : M. Robert Portugais
ET RÉSOLU : à l'unanimité

À 20 heures 20, la séance extraordinaire est levée.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Je, Mathieu Maisonneuve, maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

Copie originale signée

Mathieu Maisonneuve, maire

Copie originale signée

Florine Agbognihoue, greffière adjointe

